

AU cœur DE **VILLEMANDEUR**



SOMMAIRE

Vie municipale _____	4 - 8	Festivités _____	27 - 29
Enfance - Jeunesse _____	9 - 15	Mémoire et cérémonies _____	30 - 31
Sécurité _____	16 - 18	Associations _____	32 - 35
Animaux _____	19	Vie locale _____	36 - 43
Environnement _____	20	Conseil Municipal _____	44 - 45
Cadre de vie _____	21 - 23	Expression des listes _____	46 - 47
Santé - Social _____	24 - 26	Calendrier _____	47



**VOUS ÉCOUTER,
AGIR ET TENIR
NOS ENGAGEMENTS**

Chères Mandoraises,
chers Mandorais,

Lorsque vous nous avez accordé votre confiance, nous avons pris un engagement simple : être à votre écoute et agir concrètement pour améliorer votre quotidien.

Depuis notre installation, vous êtes nombreux à nous écrire, à venir nous rencontrer ou à nous interpeller directement. Vos demandes concernent la sécurité, la propreté, les écoles, la circulation, les services municipaux ou encore les difficultés rencontrées au quotidien. Toutes méritent d'être entendues et suivies d'une réponse.

Nous le savons : être écouté ne suffit pas. Il faut également savoir ce que devient sa demande et obtenir une réponse dans un délai raisonnable. C'est pourquoi nous travaillons à rendre les services municipaux plus réactifs, à clarifier les responsabilités et à améliorer la circulation des informations. Cette évolution prendra du temps, mais elle est indispensable pour

construire un service public plus efficace et plus proche des Mandorais.

L'été n'a donc pas été une période d'attente. Avec la majorité municipale et les agents, nous avons continué à travailler pour lancer le mandat et permettre à nos premiers projets de voir le jour dès cette rentrée.

Notre ligne reste celle que nous vous avons présentée : avancer en suivant notre programme, tout en restant attentifs aux besoins qui s'expriment sur le terrain. Un programme donne une direction, mais un mandat doit aussi savoir s'adapter à la réalité et aux demandes des habitants.

Cette volonté d'écoute ne signifie cependant pas que tout peut être accepté. Certaines incivilités perturbent la vie quotidienne, dégradent notre cadre de vie et peuvent parfois mettre les autres en danger. Dans ces situations, notre action reposera d'abord sur l'information, le dialogue et la pédagogie. Mais lorsque les règles sont connues et que

les comportements persistent, nous saurons aussi faire preuve de fermeté.

Le respect de la loi et des règles de vie collective ne doit pas dépendre de la présence visible d'un policier municipal. Chacun doit prendre sa part de responsabilité. La liberté de l'un ne peut pas s'exercer au détriment de la sécurité, de la tranquillité ou du cadre de vie de tous les autres.

Nous poursuivrons donc notre action avec la même méthode : écouter, expliquer, agir et, lorsque cela est nécessaire, faire respecter les règles.

Les premiers projets prennent forme et beaucoup d'autres sont déjà en préparation. Nous continuerons à avancer avec détermination, fidèles à nos engagements et guidés par une seule priorité : être utiles à Villemandeur et aux Mandorais.

Je souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée.

Fanny GANNAT

Maire de Villemandeur



Commissions municipales et ses adjoints



FANNY GANNAT,
PRÉSIDENTE DE
CHAQUE COMMISSION



COMMISSION SÉCURITÉ

MEMBRES TITULAIRES :

M. Yoann HEBERT
M. Farid BENNAÏ
M. Thierry LIPPERT
M. Joël FOUCHET
M. Stephen LEFÈVRE
M. Yannick GALUTTI
M. Alexis LEFÈVRE
M. Jean-François PEZAIRE
M. Philippe MASSONNEAU



COMMISSION SOCIALE

MEMBRES TITULAIRES :

Mme Christine PASQUET
Mme Claudine MOREAU
Mme Marie-José FRANÇOIS
Mme Sadiha KHALFA
Mme Lucette LELIÈVRE
Mme Stéphanie LEBOEUF
Mme Peggy LÉON
M. Philippe MASSONNEAU
Mme Brigitte VERSAILLES



COMMISSION FINANCES

MEMBRES TITULAIRES :

M. Antoine CENICO
M. Philippe MARION
Mme Christine PASQUET
Mme Claudine MOREAU
Mme Marie-José FRANÇOIS
Mme Sadiha KHALFA
Mme Lucette LELIÈVRE
Mme Adeline DUCHESNE
M. Jean-François PEZAIRE



COMMISSION TEMPORAIRE RELOCALISATION ÉCOLE DES CATALPAS

MEMBRES TITULAIRES :

M. Jean-François DUPORT
Mme Véronique GARNIER
M. Antoine CENICO
Mme Béatrice OBRÉ
Mme Sadiha KHALFA
M. Joël FOUCHET
Mme Peggy LÉON
Mme Audrey CHARLET
Mme Brigitte VERSAILLES

COMMISSION ENFANCE

MEMBRES TITULAIRES :

M. Jean-François DUPORT
Mme Catherine ADRIEN-CAMUS
Mme Véronique GARNIER
Mme Béatrice OBRÉ
M. Yoann HEBERT
Mme Sadiha KHALFA
Mme Stéphanie LEBOEUF
Mme Adeline DUCHESNE
M. Jean-François PEZAIRE



COMMISSION CADRE DE VIE

MEMBRES TITULAIRES :

M. Philippe MARION
Mme Catherine ADRIEN-CAMUS
M. Gilles DUPLESSY
M. Farid BENNAÏ
M. Yoann HEBERT
M. Thierry LIPPERT
M. Alexis LEFÈVRE
Mme Audrey CHARLET
M. André PRIGENT



COMMISSION CULTURE ASSOCIATIONS

MEMBRES TITULAIRES :

Mme Catherine ADRIEN-CAMUS
M. Jean-François DUPORT
Mme Claudine MOREAU
M. Thierry LIPPERT
M. Joël FOUCHET
M. Stephen LEFÈVRE
M. Yannick GALUTTI
M. André PRIGENT
M. Éric PRIOU



COMMISSION TEMPORAIRE SPORT SANTÉ SUR LA ZONE DU BUISSON

MEMBRES TITULAIRES :

M. Jean-François DUPORT
M. Farid BENNAÏ
Mme Béatrice OBRÉ
M. Thierry LIPPERT
M. Joël FOUCHET
Mme Stéphanie LEBOEUF
Mme Peggy LÉON
M. André PRIGENT
M. Éric PRIOU



CORRESPONDANT DÉFENSE

MEMBRE TITULAIRE :
M. Yoann HEBERT

DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE LUCIE AUBRAC

MEMBRE TITULAIRE :
M. Jean-François DUPORT

MEMBRE SUPPLÉANT :
Mme Adeline DUCHESNE



REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU LYCÉE DURZY

MEMBRE TITULAIRE :
M. Antoine CENICO

MEMBRE SUPPLÉANT :
M. Éric PRIOU



DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS DE BASSIN DE L'EPAGE DU BASSIN DU LOING

COMITÉ DE BASSIN SOLIN

MEMBRE TITULAIRE :
M. Philippe MARION

MEMBRE SUPPLÉANT :
M. Jean-François PEZAIRE



COMITÉ DE BASSIN PUISEAUX VERNISSON

MEMBRE TITULAIRE :
M. Jean-François DUPORT

MEMBRE SUPPLÉANT :
M. Yannick GALUTTI



COMITÉ DE BASSIN BEZONDE

MEMBRE TITULAIRE :
M. Gilles DUPLESSY

MEMBRE SUPPLÉANT :
M. Joël FOUCHET



CCAS (CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE)

MEMBRES TITULAIRES :
Mme Fanny GANNAT
Mme Marie-José FRANÇOIS
Mme Claudine MOREAU
Mme Stéphanie LEBOEUF
Mme Peggy LÉON
Mme Lucette LELIÈVRE
M. Philippe MASSONNEAU



COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

MEMBRES TITULAIRES :
Mme Fanny GANNAT
Mme Véronique GARNIER
M. Antoine CENICO
M. Éric PRIOU
MEMBRES SUPPLÉANTS :
Mme Claudine MOREAU
Mme Catherine ADRIEN-CAMUS
M. Joël FOUCHET
M. Philippe MASSONNEAU

CONSEILLER MUNICIPAL REPRÉSENTANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU CFA EST DU LOIRET

MEMBRE TITULAIRE :
Mme Fanny GANNAT
MEMBRE SUPPLÉANT :
M. Yoann HEBERT

Une nouvelle organisation

POUR DES SERVICES MUNICIPAUX PLUS EFFICACES

La nouvelle municipalité a engagé une réorganisation des services communaux. L'objectif est de construire une organisation plus lisible, plus réactive et plus efficace, aussi bien pour les habitants que pour les agents.

Cette évolution repose sur une structuration des services en différents pôles : ressources humaines, administration générale, communication, vie associative, juridique et aménagement, ainsi qu'enfance et jeunesse. La Police municipale et le CCAS restent directement rattachés au maire.

DES RESPONSABILITÉS PLUS CLAIREMENT DÉFINIES

Cette nouvelle organisation permet de mieux identifier les responsabilités de chacun et de renforcer le rôle des responsables de pôle. Ils auront pour mission de coordonner leurs équipes, de faciliter la circulation des informations et de favoriser la coopération entre les différents services.

Pour les agents, il s'agit de disposer d'interlocuteurs clairement identifiés et d'un cadre de travail plus cohérent. Pour les Mandorais, cette réorganisation doit permettre des réponses plus rapides, un meilleur suivi des demandes et un service public plus accessible.

Sa mise en œuvre sera progressive afin de permettre à chacun de trouver ses repères et d'adapter le fonctionnement aux besoins rencontrés sur le terrain.



UNE NOUVELLE RESPONSABLE POUR LE PÔLE ENFANCE-JEUNESSE

Mélanie Gallot a rejoint les services municipaux le 1er septembre. Cette nouvelle recrue prend la responsabilité du pôle Enfance-Jeunesse, qui regroupe un nombre important d'agents et de services intervenant quotidiennement auprès des enfants et des familles : écoles et ATSEM, restauration scolaire, accueil périscolaire, accueil de loisirs, petite enfance, Relais Petite Enfance et actions destinées aux adolescents et aux jeunes.

Elle aura pour mission de coordonner les équipes, d'harmoniser les pratiques et d'assurer une continuité entre les différents temps de la journée et les différentes étapes de la vie de l'enfant.

Mélanie Gallot devra également accompagner plusieurs projets majeurs du mandat : la future école des Catalpas, l'évolution des structures dédiées à la petite enfance, le développement d'une véritable politique jeunesse pour les 11-25 ans, la future Maison des adolescents ainsi que la reprise directe de certaines activités municipales, comme le multisport du mercredi matin.

Son recrutement permet à la commune de disposer d'un pilotage global et cohérent des politiques municipales consacrées à l'enfance, à la jeunesse et aux familles.

Présentation aux équipes de la ville.



Nous
souhaitons
la bienvenue
à ...

Roméo
Cléa
Presnel
Zeyd
Jennah
Aisha
Nur
Inaya
Raphaël
Renyi
Haydan
Romain
Ilyanah
Aylan
Ayden
Yasin
Pablo
Kamilya
Liona
Kyala
Saïf-Eddine
Auguste
Naëlys

UN NOUVEAU BUREAU pour le CCAS

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) dispose désormais d'un nouveau bureau, situé immédiatement à droite en entrant dans la mairie.

Ce nouvel emplacement offre un accès plus direct aux personnes souhaitant rencontrer le service. Elles peuvent désormais se rendre au CCAS sans avoir à effectuer leur demande auprès de l'accueil général de la mairie.

DAVANTAGE DE DISCRÉTION ET DE CONFIDENTIALITÉ

Les difficultés financières, familiales, administratives ou personnelles peuvent être délicates à évoquer. Ce nouveau bureau permet donc de recevoir les habitants avec davantage de discrétion, dans un cadre respectueux de leur intimité et de la confidentialité de leurs démarches.

Une difficulté peut concerner chacun d'entre nous à un moment de la vie : perte d'emploi, baisse de revenus, séparation, problème de logement, isolement, situation de handicap ou démarches administratives complexes.

La municipalité souhaite que les personnes concernées puissent solliciter le CCAS sans crainte d'être jugées. Les agents sont présents pour écouter, informer, orienter et rechercher les dispositifs d'accompagnement adaptés à chaque situation.

Demander de l'aide n'est pas un échec : le CCAS est là pour accompagner les Mandorais qui en ont besoin.



DES CALCULATRICES pour accompagner les futurs collégiens

À l'approche des vacances, la municipalité est allée à la rencontre des élèves de CM2 des écoles du Buisson et des Catalpas afin de leur remettre un cadeau utile pour leur prochaine entrée au collège.

Les années précédentes, les futurs collégiens recevaient un dictionnaire. Souhaitant adapter cette attention aux besoins actuels des élèves, la municipalité a interrogé les équipes enseignantes. Celles-ci ont recommandé une calculatrice spécialement conçue pour les années de collège, outil qui accompagnera les jeunes Mandorais pendant toute leur scolarité au sein de l'établissement.

Le maire, accompagné de plusieurs élus de la commission Enfance-Jeunesse, a remis personnellement ces calculatrices aux élèves et leur a adressé tous ses encouragements pour cette nouvelle étape.

L'association des Amis des écoles mandoraises (AEM) s'est associée à ce moment en offrant à chaque enfant une clé USB, autre équipement devenu indispensable pour travailler et échanger des documents au collège.

Ces deux cadeaux symbolisent le passage de l'école élémentaire vers le secondaire. La municipalité souhaite une excellente rentrée et une belle réussite à tous les futurs collégiens !



Une dernière prestation

CHARGÉE D'ÉMOTION À AMILLY CHANTE

Le 1er juin, les jeunes musiciens du collège Lucie-Aubrac de Villemandeur se sont produits sur la scène de l'Espace Jean-Vilar, dans le cadre du Festival Amilly Chante.

Organisé par l'association Schoralia et la Ville d'Amilly, ce rendez-vous valorise depuis 1987 la pratique musicale et le chant choral dans les écoles et les collèges du territoire. Les élèves ont ainsi bénéficié de conditions professionnelles, accompagnés par des musiciens et mis en lumière sur scène devant leurs familles.

Cette représentation avait une dimension particulière puisqu'elle marquait la dernière prestation du professeur d'éducation musicale responsable de l'orchestre, avant son départ à la retraite.

La municipalité félicite les élèves pour leur investissement et remercie leur professeur pour les nombreuses années consacrées à transmettre sa passion de la musique aux collégiens. Elle lui souhaite une très belle retraite.



LES ÉCOLIERS MANDORAIS récompensés pour leur créativité

Les élèves des écoles du Buisson et des Catalpas ont participé au concours d'affiches organisé par le Lions Club autour de la protection de l'environnement et de la préservation de l'eau.

Accompagnés par leurs enseignantes et enseignants, les enfants ont laissé libre cours à leur imagination en utilisant différentes techniques : dessin, peinture, découpage ou encore collage. Plusieurs classes mandoraises ont été distinguées par le jury.



À l'école des Catalpas, les classes de CM1-CM2 de Vanessa Strippoli, de CM2 de Vincent Moreau, de grande section d'Aurélien Kiszko et de CP d'Émilie Chatellier ont reçu différents prix. L'affiche réalisée par les CP a notamment remporté le premier prix de Montargis et de la région.

À l'école du Buisson, la classe de CE1 s'est également illustrée avec son affiche consacrée au thème : « Sans eau, pas de vie possible. Économisons cette ressource si précieuse », qui a remporté le prix national.

Au-delà du palmarès, tous les enfants sont repartis récompensés pour leur participation et leur investissement. Des fournitures scolaires, notamment des feutres, leur ont été offertes par le Lions Club. L'école des Catalpas a également reçu une participation de 650 euros destinée à soutenir ses activités.

La municipalité félicite l'ensemble des élèves, les équipes enseignantes et le Lions Club pour cette initiative qui associe créativité, sensibilisation à l'environnement et plaisir d'apprendre.



UN ÉTÉ RICHE EN AVENTURES au centre de loisirs

Durant les mois de juillet et août, les enfants accueillis au centre de loisirs de Villemandeur ont profité d'un programme particulièrement varié, mêlant sorties, activités sportives, ateliers créatifs, jeux collectifs et grands projets.

EN JUILLET, UN FESTIVAL DE COULEURS

Le mois de juillet s'est déroulé autour du thème « Festival des couleurs à travers la France ». Les enfants se sont investis dans un projet collectif qui s'est achevé par un spectacle haut en couleur, préparé avec enthousiasme aux côtés de l'équipe d'animation.

Les matinées libres permettaient à chacun de choisir son activité selon ses envies : jeux de société, jeux collectifs, cuisine ou ateliers créatifs. De nombreuses sorties ont également rythmé le mois, avec notamment la piscine, le mini-golf, l'accrobranche, le domaine de Ciran et le lac de Châlette.



Malgré les fortes chaleurs, les enfants ont pu profiter pleinement de leurs journées grâce aux brumisateurs installés sous le préau et aux nombreux jeux d'eau organisés.

EN AOÛT, LE CINÉMA À L'HONNEUR

Le mois d'août a entraîné les enfants dans l'univers du cinéma. Répartis en différents groupes aux noms inspirés de films et de personnages célèbres, ils ont participé à de nombreuses activités : piscine, bowling, pétanque, Kids Zone, sortie à Lisledon, jeux d'eau, activités manuelles, fresques, décorations, sabre laser, lunettes 3D ou encore journées en pyjama et structures gonflables.



Ces semaines de préparation se sont conclues par un grand spectacle sur le thème du cinéma. Autour de « Retour vers le futur », les enfants ont proposé un véritable voyage dans le temps, ponctué de danses et de scènes inspirées de nombreux films.

Énergie, créativité et bonne humeur étaient au rendez-vous pour offrir aux familles un très beau moment de partage.

La municipalité félicite tous les enfants pour leur enthousiasme et leur investissement. Elle remercie chaleureusement l'ensemble de l'équipe d'animation pour son implication, son imagination et la richesse des activités proposées tout au long de l'été.



Les adolescents AU CŒUR DES NOUVEAUTÉS

Cet été, la municipalité a proposé pour la première fois deux sorties spécialement destinées aux jeunes Mandorais, du collège jusqu'à 17 ans.



Le mardi 21 juillet, 23 adolescents ont pris la direction du Parc Astérix. Arrivés dès l'ouverture, ils ont pu profiter pleinement des attractions et des spectacles avant de regagner Villemandeur dans la soirée. Le jeudi 13 août, 22 jeunes ont à leur tour découvert les différents univers de Nigloland.

Dans les deux parcs, les participants ont bénéficié de temps libres en petits groupes, dans le cadre d'une autonomie surveillée par l'équipe d'encadrement. Une organisation adaptée à leur âge, leur permettant de partager la journée avec leurs amis tout en restant accompagnés. Afin de rendre ces sorties accessibles au plus grand nombre, la Ville a pris en charge une part importante de leur coût. La participation demandée aux familles était ainsi limitée à 20 euros, transport et encadrement compris.

Ces deux journées ont rencontré un véritable succès et les jeunes sont revenus ravis, avec de nombreux souvenirs à partager. Ce bilan très positif encourage la municipalité à poursuivre le développement d'activités et de projets spécifiquement destinés aux adolescents.

Une école des sports

LE MERCREDI MATIN



La commune propose aux jeunes Mandorais une activité multisport organisée chaque mercredi matin au gymnase Daudet.

Encadrées par l'éducateur sportif de la Ville, ces séances permettent aux enfants de découvrir différentes disciplines tout au long de l'année. Jeux de ballon, sports collectifs, activités athlétiques, exercices de motricité ou sports de raquette : le programme évolue régulièrement afin d'éveiller leur curiosité et de développer leurs capacités physiques.

L'objectif n'est pas de rechercher la performance, mais de permettre à chacun de bouger, de s'amuser et de découvrir de nouvelles pratiques dans un cadre adapté. Les enfants apprennent également le respect des règles, l'esprit d'équipe, l'entraide et le goût de l'effort.

Une organisation désormais directement municipale

Cette activité était auparavant portée administrativement par la MJC, tout en étant financée par la commune et encadrée par un agent municipal.

Afin de clarifier les responsabilités de chacun et de sécuriser juridiquement son fonctionnement, la Ville a décidé d'en reprendre directement l'organisation. Cette évolution rend le dispositif plus cohérent et plus lisible pour les familles.

Elle ne remet pas en cause l'activité proposée : les séances multisports se poursuivent le mercredi matin au gymnase Daudet, toujours sous la responsabilité de l'éducateur sportif municipal.

À travers cette école municipale des sports, la Ville souhaite donner à chaque enfant la possibilité de pratiquer une activité physique régulière, de découvrir plusieurs disciplines avant de faire éventuellement son choix et de grandir autour des valeurs positives du sport.

DES TARIFS MAINTENUS ET DES SERVICES PLUS ACCESSIBLES pour toutes les familles

Dans un contexte économique difficile, la municipalité a fait un choix clair : ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.

Au-delà du maintien des prix, plusieurs évolutions ont été adoptées lors du conseil municipal du 9 juillet 2026 afin de rendre les services municipaux plus simples, plus accessibles et plus équitables pour toutes les familles mandoraises.

UN ACCUEIL PÉRISCOLAIRE SIMPLIFIÉ

Pour faciliter l'organisation des familles, un tarif unique est désormais appliqué le matin, avec le petit-déjeuner inclus.

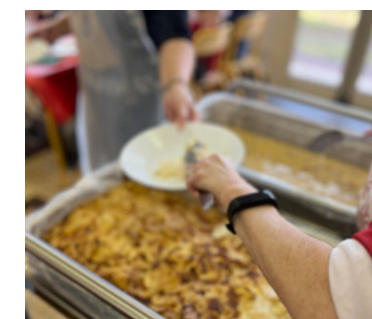
Un tarif de 1 euro est également mis en place pour l'accueil des enfants bénéficiant d'un Projet d'accueil individualisé (PAI).

LA CANTINE À 1 EURO ÉLARGIE

La municipalité a décidé d'étendre le bénéfice de la cantine à 1 euro. Le plafond du quotient familial permettant d'en bénéficier passe de 510 à 800 euros.

Cette mesure permettra à davantage de familles de profiter d'un repas complet et équilibré à un tarif accessible.

Une situation jusque-là peu équitable a également été corrigée. Les familles dont les enfants apportaient leur propre repas en raison d'allergies ou de problèmes de santé payaient entre 1,80 et 2,10 euros, alors que d'autres enfants bénéficiaient d'un repas complet pour seulement 1 euro.



Désormais, les enfants bénéficiant d'un PAI se verront également appliquer un tarif de 1 euro pour la restauration scolaire.

DES TARIFS ADULTES REVUS À LA BAISSÉ

Les tarifs des repas servis aux agents municipaux, aux enseignants et aux autres adultes ont par ailleurs été diminués. L'objectif est d'encourager davantage de personnes à déjeuner sur place, de favoriser les échanges entre collègues et de renforcer la convivialité au sein des équipes.

Maintien des tarifs, simplification du fonctionnement et correction des inégalités : par ces décisions, la Ville poursuit un objectif essentiel, celui d'accompagner concrètement toutes les familles mandoraises dans leur quotidien.

2026/2027

ÉCOLE DU
BUISSON
363
ÉLÈVES

ÉCOLE DES
CATALPAS
343
ÉLÈVES

COLLÈGE
LUCIE
AUBRAC
621
ÉLÈVES

LYCÉE
DURZY
1360
ÉLÈVES



Le Passeport citoyen : ACCOMPAGNER LES JEUNES ET VALORISER LEUR ENGAGEMENT

Lors du conseil municipal du 16 septembre, les élus ont validé le principe de la création du Passeport citoyen de Villemandeur, destiné aux jeunes Mandorais de 13 à 25 ans.

À travers ce nouveau dispositif, la municipalité souhaite accompagner les jeunes dans leurs projets d'autonomie, de formation et d'insertion, tout en les encourageant à participer activement à la vie de la commune.

Le Passeport citoyen reposera sur un principe d'engagement réciproque : la commune apportera un soutien aux jeunes et, en contrepartie, ceux-ci consacreront du temps à des missions utiles à Villemandeur et à ses habitants.



DES MODALITÉS ENCORE À PRÉCISER

Le conseil municipal a validé l'intention générale et les trois axes du Passeport citoyen. En revanche, les montants des aides, le nombre d'heures d'engagement, les conditions d'accès et les modalités précises de fonctionnement n'ont pas encore été arrêtés.

Ces éléments seront retravaillés avec les élus au sein de la commission Enfance Jeunesse afin de construire un dispositif équilibré, accessible et adapté aux différentes tranches d'âge, de 13 à 25 ans.

Les modalités définitives et les montants seront ensuite soumis au vote du conseil municipal d'octobre. Une communication complète sera alors adressée aux jeunes et aux familles pour présenter les conditions de participation et le calendrier de mise en œuvre.

Avec le Passeport citoyen, Villemandeur affirme une ambition claire : aider ses jeunes à avancer tout en valorisant leur implication, leur sens des responsabilités et leur engagement au service de la commune.



TROIS PREMIERS DISPOSITIFS ENVISAGÉS

LE PASSEPORT CITOYEN DEVRAIT, DANS UN PREMIER TEMPS, S'ARTICULER AUTOUR DE TROIS DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES :

Argent de poche : pour permettre aux jeunes de participer à des missions d'intérêt collectif, adaptées à leur âge et encadrées par les agents municipaux ;

BAFA citoyen : afin d'aider les jeunes qui souhaitent se former aux fonctions d'animateur ;

Permis citoyen : pour accompagner ceux qui préparent leur permis de conduire, indispensable à l'autonomie et souvent à l'accès à l'emploi ou à la formation.

Les missions pourront notamment concerner la préparation d'événements, des actions en faveur de l'environnement, l'aide aux services municipaux ou différentes initiatives utiles à la collectivité.



AUX ABORDS DES ÉCOLES, la sécurité n'est pas une option

Durant l'été, la municipalité a fait refaire les marquages au sol aux abords des écoles afin de rendre les cheminements plus visibles, de mieux organiser la circulation et de renforcer la sécurité des enfants et de leurs familles.

Passages piétons, emplacements de stationnement et zones où l'arrêt est interdit ont été retracés. Ces aménagements ne pourront toutefois être pleinement efficaces que si chacun respecte les règles.

UNE ÉCOLE N'EST PAS UN « DRIVE »

Chaque matin et chaque soir, certains automobilistes s'arrêtent au plus près des entrées, parfois sur un passage piéton, un trottoir, une zone interdite ou en double file. Même pour quelques secondes, ces comportements réduisent la visibilité, obligent les enfants à contourner les véhicules et créent des situations dangereuses.

Déposer son enfant devant le portail ne doit jamais se faire au détriment de la sécurité des autres. Les abords des écoles ne sont pas un drive : aucune urgence ne justifie un stationnement dangereux ou gênant.

DES PARKINGS SONT DISPONIBLES À PROXIMITÉ

Des espaces de stationnement sont à la disposition des familles à proximité des établissements scolaires. Ils nécessitent parfois de parcourir quelques dizaines de mètres à pied, mais cette courte distance contribue à fluidifier la circulation devant les écoles.

Marcher quelques minutes est également bénéfique pour la santé des parents comme des enfants. Ce petit trajet permet aux élèves de commencer ou de terminer leur journée plus calmement, tout en

réduisant les embouteillages et la pollution aux abords des établissements.

Les familles sont donc invitées à anticiper leur arrivée de quelques minutes, à utiliser les parkings disponibles et à terminer le trajet à pied.

APRÈS LA PÉDAGOGIE, DES CONTRÔLES RENFORCÉS

La municipalité poursuivra son travail d'information et de prévention, mais elle sera désormais particulièrement ferme face aux comportements qui mettent les enfants en danger.

La Police municipale veillera au respect des nouveaux marquages et des règles de stationnement. Les arrêts sur les passages piétons, les trottoirs, les emplacements réservés ou les zones interdites, ainsi que le stationnement en double file, pourront être verbalisés.

Ces règles ne sont pas destinées à compliquer le quotidien des familles. Elles ont un seul objectif : permettre à chaque enfant d'entrer et de sortir de l'école en toute sécurité.

Aux abords des écoles, adoptons collectivement les bons réflexes : je me gare sur un emplacement autorisé, je marche quelques mètres et je protège tous les enfants.



De nouveaux marquages

POUR SÉCURISER LE CENTRE-BOURG

Durant l'été, la municipalité a fait reprendre les marquages au sol dans le centre-bourg afin de mieux organiser le stationnement et de sécuriser la circulation.

Une ligne blanche continue a notamment été ajoutée sur la chaussée. Cette mesure répond à une situation régulièrement constatée : certains automobilistes traversent la voie pour stationner dans le sens opposé à la circulation, souvent pour effectuer un achat rapide, notamment au bureau de tabac.

Même pour quelques minutes, cette manœuvre est dangereuse : elle oblige à franchir la ligne médiane, à circuler face aux véhicules arrivant en sens inverse, puis à traverser de nouveau la chaussée au moment de repartir.

UNE MANŒUVRE DANGEREUSE ET LOURDEMENT SANCTIONNÉE

Le franchissement d'une ligne continue constitue une contravention de quatrième classe, sanctionnée par une amende forfaitaire de 135 euros et le retrait de trois points sur le permis de conduire. Son simple chevauchement entraîne le retrait d'un point.

Le stationnement à contresens est lui-même interdit en agglomération sur une chaussée à double sens : les véhicules doivent être garés du côté droit, dans le sens de la circulation. Cette infraction est passible d'une amende forfaitaire de 35 euros.

Un achat rapide ne justifie donc ni de franchir une ligne continue ni de circuler du mauvais côté de la chaussée.

PLUSIEURS PARKINGS À QUELQUES MÈTRES DES COMMERCES

Des solutions de stationnement sont disponibles tout autour du centre-bourg : près de l'église, derrière la pharmacie, face au bureau de tabac, à proximité de la BNP, près de la boucherie, ...

Ces parkings permettent de rejoindre les commerces en quelques minutes à pied, sans gêner la circulation ni se mettre en danger.

Villemandeur est par ailleurs placée en zone bleue afin de favoriser la rotation des véhicules et de maintenir des places disponibles pour les clients des commerces. Le stationnement y est gratuit pendant la durée autorisée, à condition d'apposer son disque de stationnement de manière visible.

UNE PLACE RÉSERVÉE À LA POLICE MUNICIPALE

Un emplacement spécifique a également été matérialisé pour les véhicules de la Police municipale. Il doit leur permettre de stationner à proximité immédiate de leur poste et de partir plus rapidement lorsqu'une intervention urgente leur est signalée.

Cette place doit donc impérativement rester libre. Elle ne constitue pas un emplacement supplémentaire pour effectuer une course, même de très courte durée.

Ces nouveaux marquages ont un objectif simple : sécuriser le centre-bourg, faciliter l'accès aux commerces et permettre à chacun de stationner dans le respect des règles. La Police municipale veillera à leur bonne application et les comportements dangereux ou gênants pourront être verbalisés.





DE NOUVELLES CAMÉRAS AVANT LA FIN DE L'ANNÉE

Ce renforcement humain s'accompagne de nouveaux moyens matériels. La commande des caméras destinées à étendre et moderniser le dispositif de vidéoprotection de la commune a été passée. Leur installation devrait intervenir avant la fin de l'année 2026.

Ces équipements contribueront à prévenir les actes de délinquance et les incivilités, à sécuriser les espaces publics et à faciliter les investigations lorsque des faits sont constatés.

MISE EN PLACE DE LA VIDÉOVERBALISATION

La commune mettra également en place la vidéoverbalisation. Les agents habilités pourront ainsi constater à distance, grâce aux caméras, certaines infractions prévues par la réglementation, notamment en matière de circulation et de stationnement.

« Lorsque les agents de la Police municipale sont présents, la plupart des automobilistes respectent les règles. Mais dès qu'ils ne les voient plus, certains se permettent des comportements dangereux ou inciviques. Désormais, les infractions pourront également être constatées directement par les caméras et verbalisées. Les règles doivent être respectées en permanence, et pas uniquement lorsqu'un agent est visible. »

Fanny Gannat, le maire

La vidéoverbalisation ne remplacera pas la présence des policiers municipaux sur le terrain : elle viendra compléter leur action et permettra de maintenir une surveillance plus constante dans les secteurs équipés.

Avec davantage d'agents, de nouvelles caméras et la mise en œuvre de la vidéoverbalisation, la municipalité poursuit son engagement pour une commune plus sûre, plus respectueuse et plus sereine.

LA POLICE MUNICIPALE renforce ses effectifs et ses moyens

La sécurité et la tranquillité des Mandorais constituent une priorité pour la municipalité. Afin de renforcer la présence de la Police municipale sur le terrain, deux nouveaux agents ont rejoint le service : le premier a pris ses fonctions le 1er août, puis le second le 1er septembre.

Ces recrutements permettront d'accroître les patrouilles dans les différents quartiers, de renforcer la surveillance aux abords des écoles et des équipements publics, mais aussi d'intervenir plus rapidement face aux incivilités, aux problèmes de stationnement ou aux situations signalées par les habitants.



MOUTON, PYTHON, BOUC... des interventions pas comme les autres

Depuis le début du mandat, les animaux ont réservé quelques situations inattendues aux élus, aux agents municipaux et à la Police municipale.

Un mouton a été retrouvé en déambulation dans la commune, un python a dû être déplacé en toute sécurité et un chien errant a été pris en charge. Un chaton découvert en détresse a également pu être recueilli et sauvé.

Une autre intervention, plus préoccupante, a fait suite au signalement d'un habitant concernant de possibles violences exercées sur un bouc. La Police municipale s'est rendue sur place et a transmis les éléments recueillis aux services compétents en matière de maltraitance animale.



Ces différentes situations ont mis en évidence la nécessité de mieux structurer l'action communale. La municipalité souhaite donc mettre en place un dispositif plus clair pour la prise en charge des animaux errants, en lien avec les professionnels et les associations du territoire. Une réflexion est également engagée sur la stérilisation des chats errants afin de limiter leur prolifération dans des conditions respectueuses du bien-être animal.

Un élu municipal a été désigné comme référent pour la condition et le bien-être des animaux. Il sera chargé de suivre ces dossiers, de coordonner les différents interlocuteurs et de proposer des actions de prévention et de sensibilisation.

Derrière ces interventions parfois insolites se trouve un véritable enjeu : apporter une réponse rapide, adaptée et respectueuse à chaque animal en difficulté.

Plantes invasives

RENOUÉE DU JAPON : NE LA LAISSONS PAS GAGNER DU TERRAIN !

Présente dans certains jardins, le long des routes, des fossés et des cours d'eau, la Renouée du Japon est une plante exotique particulièrement envahissante. Une fois installée, elle forme des massifs très denses qui prennent progressivement la place de la végétation locale.

COMMENT LA RECONNAÎTRE ?

La Renouée du Japon peut atteindre deux à trois mètres de hauteur. Elle se reconnaît notamment à :

- ses tiges creuses et robustes, semblables à celles du bambou, souvent ponctuées de rouge ;
- ses grandes feuilles vertes, larges et terminées en pointe ;
- ses petites fleurs blanches ou crème regroupées en grappes à la fin de l'été ;
- sa croissance en massifs particulièrement denses.

Elle se propage principalement grâce à ses rhizomes souterrains. Un fragment de racine ou de tige déplacé avec de la terre peut suffire à créer un nouveau foyer. Son élimination demande donc beaucoup de précautions. Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire souligne d'ailleurs que des repousses peuvent apparaître à partir de fragments de racines restés dans le sol. Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Vous en avez dans votre jardin ? Agissez avec précaution

Ne laissez pas la plante se développer ou se propager. Pour éviter d'aggraver la situation :

- ne passez pas la tondeuse ou la débroussailleuse sur le massif ;
- ne broyez pas les tiges et les racines ;
- ne mettez pas les résidus dans votre compost ;
- ne déposez pas les morceaux avec les déchets verts sans avoir vérifié les consignes de la déchèterie ;



- ne transportez pas de terre provenant de la zone contaminée ;
- ramassez soigneusement tous les fragments après une intervention ;
- surveillez régulièrement les repousses pendant plusieurs années.

Les jeunes pousses isolées peuvent être retirées avec précaution en essayant d'extraire le maximum de racines. Pour un massif déjà bien installé, il est préférable de demander conseil à un professionnel ou au service compétent pour les déchets avant d'intervenir. Une seule coupe ne suffit généralement pas : la lutte doit être régulière et menée dans la durée.

LA VILLE INTERVIENT SUR L'ESPACE PUBLIC

Les services municipaux prennent en charge les foyers repérés sur le domaine public. La commune ne souhaite pas organiser de recensement des plants présents dans les propriétés privées : il appartient à chaque propriétaire de surveiller son terrain et d'éviter leur prolifération.

En revanche, si vous observez de la Renouée du Japon sur un espace public et pensez que celle-ci n'a pas encore été repérée ou traitée, vous pouvez la signaler à la mairie en précisant son emplacement.

Dans nos jardins comme dans les espaces publics, adoptons les bons gestes : identifions la Renouée du Japon, limitons sa propagation et éliminons-la avec précaution.



Des aménagements simples POUR TRAVAILLER PLUS EFFICACEMENT

Durant l'été, plusieurs petits aménagements ont été réalisés dans la commune afin de simplifier le travail quotidien des agents des services techniques.

Rue Jodon, une clôture communale était installée parallèlement à celle d'une propriété voisine. Entre les deux subsistait une bande engazonnée d'environ un mètre de large, difficilement accessible. Pour l'entretenir, les agents devaient se faufiler dans cet espace étroit et effectuer la tonte au rotofil, une opération longue et peu pratique.

Cette clôture, devenue inutile, a donc été retirée. L'espace est désormais plus facilement accessible et son entretien peut être réalisé plus rapidement, dans de meilleures conditions de travail pour les agents.



D'autres améliorations de ce type ont été menées pendant l'été. Souvent peu visibles pour les habitants, elles permettent pourtant de réduire les interventions inutiles, de gagner en rapidité et en efficacité et de consacrer davantage de temps aux travaux prioritaires.

Cette démarche se poursuivra progressivement : observer les pratiques, écouter les agents et adapter les aménagements pour rendre le service public plus simple et plus efficace.

DES NOUVELLES PLACES de stationnement rue Jodon

Afin d'améliorer le stationnement aux abords du centre culturel et de l'école maternelle des Catalpas, la municipalité a réorganisé le parking situé rue Jodon.

Les grands bacs à fleurs qui occupaient une partie de l'espace ont été déplacés, permettant de libérer 7 places de stationnement supplémentaires, sans agrandir ni imperméabiliser le parking.

De nouvelles bordures ont également été installées afin de matérialiser et de protéger un passage réservé aux enfants de l'école, derrière les véhicules stationnés. Ils peuvent ainsi rejoindre l'établissement sans circuler directement sur la zone de manœuvre du parking.

Le marquage au sol a enfin été entièrement refait. Cet aménagement simple améliore à la fois la capacité de stationnement et la sécurité des cheminements piétons aux abords de l'école et du centre culturel.





DES VÉLOS ÉLECTRIQUES en libre-service rue Daudet

Depuis le 8 juillet, Villemandeur accueille une station du nouveau service Amelys Vélo'lib, déployé par l'Agglomération Montargoise et exploité par Keolis.

Installée rue Alphonse-Daudet, sur le parking du centre de santé, cette station met trois vélos à assistance électrique à la disposition des habitants. Au total, vingt vélos sont répartis entre sept stations situées à Montargis, Amilly, Villemandeur, Cepoy et Paucourt.

Accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, le service permet d'effectuer des déplacements quotidiens ou de loisirs sans utiliser sa voiture. L'utilisateur peut restituer le vélo dans l'une des stations du réseau à la fin de son trajet.

Pour louer un vélo, il suffit de télécharger l'application Fredo, de scanner le QR code apposé sur le vélo puis de renseigner ses coordonnées bancaires sur la plateforme sécurisée.

TARIF : 0,50 € POUR LE DÉVERROUILLAGE, PUIS 2 € PAR HEURE ENTAMÉE.

Cette installation, entièrement portée par l'Agglomération Montargoise, constitue une nouvelle étape dans le développement des mobilités douces sur le territoire. Afin de maintenir une offre disponible pour les Mandorais, les utilisateurs sont invités, lorsque cela est possible, à ramener leur vélo à la station de Villemandeur.



Cimetière communal RAPPEL SUR LE RESPECT DES CONCESSIONS ET DES PARTIES COMMUNES

Dans le cadre de l'entretien et de la sécurité du cimetière communal, la municipalité rappelle aux usagers et aux familles que les éléments funéraires ou décoratifs (pots de fleurs, plantations, graviers, semelles, etc.) doivent être impérativement installés à l'intérieur du périmètre de chaque concession. Cela fait suite à de très nombreuses remarques concernant l'entretien du cimetière et sa propreté. La Mairie a engagé une politique de communication en ce sens par le biais d'un courrier incitatif.

POURQUOI CETTE RÉGLEMENTATION ?

Conformément aux articles 1.7 et 3-1.5 du règlement du cimetière, il est strictement interdit de déposer du matériel ou d'effectuer des aménagements sur les parties communes et les allées. Cette règle a pour but :

- De préserver l'aspect et la propreté du cimetière ;
- De permettre aux services municipaux d'assurer l'entretien quotidien dans de bonnes conditions (tonte, passage des engins, nettoyage des allées).
- D'engager les futures phases d'amélioration du cimetière : signalétique, arbres, bancs, etc.

Date limite de retrait : 1^{er} novembre 2026

Les familles ayant des éléments situés en dehors des limites de leur concession sont priées d'effectuer leur retrait avant le 1^{er} novembre 2026.

Passé ce délai, les services municipaux procéderont à l'enlèvement des objets et aménagements non autorisés, conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de problème, nos services sont à votre disposition

La municipalité remercie par avance l'ensemble des usagers pour leur compréhension et leur coopération.

Villemandeur Santé :

UNE BOURSE POUR ACCOMPAGNER NOS FUTURS MÉDECINS

Face aux difficultés d'accès aux soins et à la nécessité de préparer le renouvellement des médecins généralistes, la municipalité souhaite créer la Bourse d'engagement Villemandeur Santé.

Ce dispositif sera proposé au conseil municipal afin de soutenir financièrement des étudiants en médecine ayant un lien avec Villemandeur, en contrepartie d'un engagement à venir exercer dans notre commune après l'obtention de leur diplôme.

UNE AIDE DE 400 EUROS PAR MOIS

Le bénéficiaire recevra une aide de 400 euros par mois, versée pendant toute la durée normale de ses études de médecine.

Chaque année, l'étudiant devra transmettre un certificat de scolarité et justifier de la poursuite normale de son cursus. Un premier redoublement ne remettra pas en cause le versement de la bourse. Toute situation particulière pourra ensuite être étudiée par la commune.

Cette aide doit permettre de réduire le poids financier d'études longues et exigeantes, tout en créant progressivement un lien entre le futur médecin et Villemandeur.

CINQ ANNÉES D'EXERCICE À VILLEMANDEUR

En contrepartie de l'aide reçue, le bénéficiaire s'engagera à exercer la médecine à Villemandeur pendant cinq années équivalent temps plein.

Son activité pourra être libérale, salariée ou mixte, à condition qu'elle soit principalement exercée sur le territoire communal. Après son inscription au Conseil de l'Ordre des médecins, le bénéficiaire disposera d'un délai maximal de 24 mois pour commencer son activité à Villemandeur.



La commune l'accompagnera dans son installation. Elle pourra notamment étudier son accueil au sein de la Maison de santé pluridisciplinaire, l'aider à rechercher des locaux adaptés, faciliter ses relations avec les professionnels du territoire et l'accompagner dans ses démarches administratives.

Un engagement réciproque et responsable

Si le bénéficiaire abandonne définitivement ses études, refuse de s'installer à Villemandeur ou quitte la commune avant d'avoir accompli ses cinq années d'exercice, les sommes perçues devront être remboursées. Ce remboursement sera calculé proportionnellement à la durée d'engagement restant à accomplir.

Des exceptions sont naturellement prévues en cas de décès, d'incapacité définitive d'exercer, de force majeure ou de situation exceptionnelle reconnue par le conseil municipal.

Avec la Bourse Villemandeur Santé, la municipalité fait le choix d'une action concrète et de long terme : soutenir un étudiant aujourd'hui pour favoriser l'installation de médecins demain.

Santé mentale : COMPRENDRE POUR MIEUX AGIR

Le 2 juillet, Marie-José François, Christine Pasquet et Claudine Moreau, membres de la commission sociale de Villemandeur, ont participé à Bellegarde au forum « Territoires et santé mentale : comprendre pour mieux agir ».

Organisée par les PETR Gâtinais montargois et Forêt d'Orléans-Loire-Sologne dans le cadre de leurs Contrats locaux de santé, cette rencontre a réuni élus, professionnels, associations et acteurs du territoire.

Les échanges ont porté sur la santé mentale à tous les âges de la vie, les compétences psychosociales, les soins sous contrainte ainsi que les ressources et outils de prévention disponibles localement.

Cette participation a permis aux élues mandoraises de mieux connaître les dispositifs existants et d'identifier des solutions et des partenaires pour accompagner les habitants et intégrer davantage la santé mentale dans les actions de la commune.



NOUVEAUTÉ : des ateliers gratuits pour les seniors

La commission sociale de Villemandeur lance de nouveaux ateliers gratuits à destination des seniors. L'objectif est de proposer régulièrement des rendez-vous utiles et conviviaux, permettant de s'informer, d'échanger et d'apprendre tout en passant un agréable moment.

PREMIER RENDEZ-VOUS AUTOUR DE LA CONDUITE

Le premier atelier sera consacré à la conduite et à la sécurité routière. Avec les années, le Code de la route évolue, de nouveaux panneaux apparaissent et certaines règles peuvent être oubliées.

Cet atelier permettra de réviser ses connaissances en s'amusant, grâce à des quiz pédagogiques, des défis et de petites compétitions amicales. Il ne s'agira ni d'un examen ni d'un contrôle, mais d'un moment ludique pour actualiser ses connaissances, échanger sur les bonnes pratiques et continuer à conduire en toute confiance.

Un goûter sera offert à l'ensemble des participants afin de prolonger ce temps de partage dans une ambiance chaleureuse.



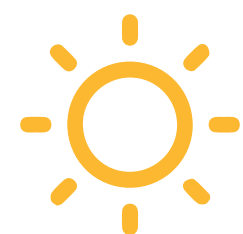
DEUX SESSIONS LE LUNDI 19 OCTOBRE

Ce premier atelier entièrement gratuit se déroulera le lundi 19 octobre, avec deux sessions au choix :

- une session le matin (10h-12h) café d'accueil à 9h30;
- une session l'après-midi (14h30-16h30) goûter à la fin de l'atelier.

La participation se fera sur inscription auprès de l'agent en charge du social à Villemandeur (02.38.07.16.85).

D'autres ateliers viendront ensuite enrichir cette nouvelle programmation, imaginée pour répondre aux attentes des seniors mandorais et favoriser les rencontres, la prévention et la convivialité.



Canicule et sécheresse

UN ÉTÉ SOUS HAUTE VIGILANCE

L'été 2026 a été marqué par plusieurs épisodes de fortes chaleurs et par une sécheresse particulièrement sévère. Face à cette situation, la commune s'est pleinement mobilisée pour protéger les habitants les plus fragiles tout en adaptant la gestion de ses équipements et de ses espaces verts.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX PERSONNES FRAGILES

Lors des épisodes de canicule, le Centre communal d'action sociale a contacté les personnes âgées et vulnérables inscrites sur le registre communal. Ces appels ont permis de prendre régulièrement de leurs nouvelles, de rappeler les consignes de prévention et d'identifier d'éventuels besoins d'accompagnement.

Un espace climatisé a également été mis à la disposition des habitants au point lecture de la bibliothèque. Une seule personne a utilisé cette possibilité, mais la municipalité a tenu à maintenir ce dispositif afin qu'une solution de mise à l'abri reste disponible en cas de besoin.

Des ventilateurs ont également été prêtés aux associations qui en avaient besoin.



DES ÉQUIPEMENTS SUPPLÉMENTAIRES POUR PROTÉGER LES ENFANTS

Pour améliorer les conditions d'accueil dans les écoles, la municipalité a acheté de nouveaux ventilateurs. Lors de la fête des écoles au domaine de Lisledon, des brumisateurs ont été installés sur la scène afin de rafraîchir les enfants pendant leurs représentations.

Après la kermesse, ces équipements ont été déplacés dans les cours des écoles pour permettre aux élèves de mieux supporter les fortes chaleurs durant les derniers jours de classe.

UNE GESTION RESPONSABLE DE L'EAU

Pendant la période de crise sécheresse, la Ville a respecté les restrictions imposées et cessé d'utiliser le forage communal. L'arrosage de certaines plantations a néanmoins pu être maintenu grâce à deux cuves de récupération d'eau de pluie d'une

capacité totale de 70 000 litres, remplies avant l'entrée en vigueur des restrictions.

Afin de préserver cette réserve, les arrosages ont été limités et réalisés tôt le matin pour réduire l'évaporation. Il ne s'agissait donc pas d'eau prélevée dans le réseau d'eau potable ou dans le forage communal, mais d'eau de pluie précédemment récupérée.

Les terrains de football n'ont pas été arrosés et sont devenus temporairement impraticables. Seules les zones situées devant les buts, qui venaient d'être réengazonnées, ont bénéficié d'un arrosage limité dans le cadre d'une dérogation, afin de permettre la reprise du gazon et de préserver les travaux récemment réalisés.

La municipalité remercie les Mandorais pour leurs efforts et leur vigilance. Ces épisodes exceptionnels rappellent que la protection des personnes et la préservation de l'eau reposent sur une mobilisation collective.



Les deux écoles réunies

POUR UNE GRANDE FÊTE À LISLEDON

Dimanche 21 juin, les enfants des écoles du Buisson et des Catalpas se sont retrouvés au domaine de Lisledon pour leur traditionnelle fête de fin d'année.

Devant leurs parents, grands-parents et amis venus nombreux, les élèves ont présenté les spectacles préparés avec leurs enseignantes et enseignants. En raison des fortes chaleurs, certaines représentations ont été déplacées dans la salle polyvalente. Pour les spectacles maintenus à l'extérieur, la municipalité avait installé des brumisateurs sur la scène afin de rafraîchir les enfants.

Après les représentations, petits et grands ont profité des stands et des animations proposés dans une ambiance familiale et conviviale.



La municipalité remercie les équipes enseignantes, les directions des deux écoles, les élus mobilisés ainsi que les membres et bénévoles des Amis des écoles mandorais (AEM). Leur engagement tout au long de l'année et leur mobilisation ont permis d'offrir aux enfants cette belle journée de fête malgré une météo particulièrement éprouvante.



4 jours de fête ET UNE FORTE MOBILISATION À LISLEDON

Du 17 au 20 juillet, le domaine de Lisledon a accueilli les traditionnels 4 Jours de fête, organisés par le Comité des fêtes de Villemandeur.

Les festivités ont débuté par une soirée guinguette. Le samedi, la grande brocante et le vide-greniers ont attiré chineurs et promeneurs avant un spectacle de variétés gratuit. Le dimanche était consacré à la foire gastronomique, artisanale et commerciale ainsi qu'à la parade musicale. Le lundi, le challenge des serveuses et garçons de café a clôturé ces quatre journées dans une ambiance familiale.

En raison du niveau très sévère de risque incendie dans le Loiret, le feu d'artifice et l'illumination du château ont dû être annulés.



Une décision indispensable pour préserver la sécurité du public et du domaine. Des bâtons lumineux ont néanmoins été distribués aux premiers enfants présents afin de conserver un peu de magie.

DES AGENTS MOBILISÉS AVANT, PENDANT ET APRÈS LA FÊTE

Si le public profite de quatre jours de festivités, l'organisation mobilise les agents des services techniques de la Ville pendant une période bien plus longue. Plusieurs jours avant l'ouverture, ils assurent la préparation du domaine, l'acheminement et l'installation du matériel, la mise en place des barrières et l'aménagement des différents espaces.

Leur travail se poursuit pendant toute la manifestation afin d'accompagner les organisateurs et de répondre aux besoins techniques. Après le départ du public, plusieurs journées sont encore nécessaires pour démonter les installations, récupérer le matériel, nettoyer le site et remettre le domaine de Lisledon en état.

La municipalité remercie chaleureusement les agents municipaux pour leur disponibilité et leur investissement, ainsi que le Comité des fêtes, ses bénévoles, les exposants, les forains, les artistes et toutes les personnes ayant contribué à la réussite de ce rendez-vous estival.



Le grand retour DE LA BROCANTE DANS LE BOURG

Le 22 août, les avenues de la Libération et Henri-Barbusse ont retrouvé l'effervescence des grandes journées populaires. Pour son retour dans le centre-bourg, la brocante de Villemandeur a accueilli plus de 9 000 visiteurs sur près de 1,7 kilomètre.

Exposants professionnels et particuliers, commerces, points de restauration, buvettes, tombola et concerts des groupes locaux Misstyp's et Lighters ont animé la commune tout au long de la journée.

UNE INITIATIVE DES COMMERÇANTS SOUTENUE PAR LA VILLE

Cette manifestation était organisée par la toute nouvelle Union des artisans et commerçants de Villemandeur, créée avec la volonté de redynamiser le bourg et d'y proposer régulièrement de nouvelles animations.

La municipalité a accompagné l'association dans l'organisation de cet événement, notamment par

la mobilisation de ses services et la mise en place des conditions nécessaires à l'accueil du public. Elle a également financé la banda qui a déambulé dans les rues, apportant une ambiance musicale, festive et conviviale tout au long de la brocante.

La majorité municipale est particulièrement heureuse de voir revenir cette animation historique dans le cœur de Villemandeur. Pour beaucoup d'élus et de Mandorais, cette journée a réveillé de nombreux souvenirs et une certaine nostalgie de l'époque où le centre-bourg accueillait ses grandes manifestations populaires.

DEUX ÉVÉNEMENTS BIEN DISTINCTS

Cette brocante organisée par l'Union des artisans et commerçants est indépendante de la traditionnelle Fête des Quatre Jours, portée par le Comité des fêtes de Villemandeur.

En 2022, le Comité des fêtes avait choisi de transférer sa manifestation au domaine de Lisledon. Celle-ci continuera donc de s'y dérouler selon les décisions de l'association organisatrice.

Le retour d'une brocante dans le bourg ne remplace pas la Fête des

Quatre Jours : ces deux rendez-vous, organisés par deux associations différentes, sont complémentaires et participent chacun à l'animation de Villemandeur.

UN RENDEZ-VOUS APPELÉ À SE DÉVELOPPER

Le succès de cette première édition, avec plus de 9 000 visiteurs, montre l'attachement du public aux grandes animations organisées dans le centre-bourg.

La municipalité souhaite désormais accompagner le développement de ce rendez-vous aux côtés de l'Union des artisans et commerçants. Parmi les pistes envisagées figure notamment, si les conditions d'organisation le permettent, le retour d'une course cycliste, autre animation autrefois très appréciée des Mandorais.

La Ville remercie chaleureusement l'association, ses bénévoles, les commerçants, les exposants, les services municipaux ainsi que toutes les personnes mobilisées pour cette journée. Ce beau succès confirme une conviction : le bourg de Villemandeur peut et doit redevenir un véritable lieu de vie, de rencontres et de convivialité.



LES JEUNES MANDORAIS font vivre la mémoire du 18 Juin

La cérémonie commémorative de l'Appel du 18 Juin 1940 a pris cette année une dimension particulièrement émouvante grâce à la participation des élèves des écoles de Villemandeur.

Devant les élus, les porte-drapeaux, les représentants des associations patriotiques et les habitants réunis, les enfants de l'école du Buisson ont interprété le Chant des Partisans, tandis que les élèves de maternelle des Catalpas ont entonné La Marseillaise.



Par leur présence et leur investissement, les jeunes Mandorais ont contribué à faire vivre ce moment de recueillement consacré à celles et ceux qui refusèrent la défaite, s'engagèrent dans la Résistance et combattirent pour la liberté.



Cette cérémonie rappelle combien la transmission de notre histoire et de ses enseignements aux

nouvelles générations demeure essentielle. Elle permet aux enfants de mieux comprendre le sens des valeurs de liberté, de courage, d'engagement et de fraternité qui fondent notre République.

La municipalité remercie chaleureusement les élèves, leurs enseignants et toutes les personnes ayant participé à la préparation de cette commémoration. Elle salue également l'implication de Yoann Hébert, conseiller municipal délégué et correspondant défense, ainsi que de Jean-François Duport, adjoint chargé de l'Enfance et de la Jeunesse, qui ont accompagné ce travail de mémoire auprès des enfants.

Grâce à cette mobilisation collective, le souvenir du 18 Juin continue de vivre et de se transmettre à Villemandeur.



UNE CÉRÉMONIE DIGNE et recueillie pour la Libération de Villemandeur

Le vendredi 21 août, de nombreux habitants se sont rassemblés place de l'Église pour commémorer la Libération de Villemandeur, aux côtés des élus, des anciens combattants et du Souvenir Français, représenté par son président Christian Caron.

La présence particulièrement importante des porte-drapeaux a donné toute sa solennité à cette cérémonie. Réunis autour de la colonne Sainte-Colombe, les participants ont rendu hommage à celles et ceux qui se sont battus pour libérer notre commune et notre pays.

UNE CÉRÉMONIE EXCEPTIONNELLEMENT AVANCÉE

La cérémonie avait exceptionnellement été organisée le 21 août afin de préserver le calme, la dignité et le recueillement indispensables à ce moment de mémoire. Le lendemain, le centre-bourg accueillait en effet la grande brocante ainsi que la fête foraine, à proximité immédiate de l'église et du monument.

Ce choix a permis au public de se réunir dans les meilleures conditions pour honorer la mémoire de nos libérateurs.



UNE LIBÉRATION QUI S'EST DÉROULÉE SUR TROIS JOURS

La Libération de Villemandeur ne se résume pas à une seule date : elle s'est déroulée sur trois journées, du 21 au 23 août 1944. La cérémonie du 21 août s'inscrivait donc pleinement dans cette période historique.

La municipalité remercie le Souvenir Français, son président Christian Caron, les anciens combattants, les nombreux porte-drapeaux ainsi que toutes les personnes présentes pour ce beau moment de transmission et de recueillement.

Faire vivre la mémoire, c'est transmettre aux nouvelles générations le prix de notre liberté.

CHORÉS FANS CÉLÈBRE SES 20 ANS SUR SCÈNE

L'association mandoraise Chorés Fans a fêté ses 20 ans lors de deux représentations exceptionnelles organisées les 20 et 21 juin au complexe sportif de Château Blanc.



Devant près de 600 spectateurs, les 150 adhérents de l'association ont proposé un spectacle anniversaire mêlant énergie, émotion et nostalgie. Des plus jeunes aux adultes, les danseuses et danseurs ont partagé avec le public le fruit d'une année de travail.



Joël Fouchet, conseiller municipal délégué à la Vie associative, était présent au nom de la municipalité pour saluer le dynamisme de l'association et féliciter ses membres.

La Ville adresse un grand bravo à Marie et aux animatrices pour la qualité des chorégraphies, ainsi qu'aux nombreux bénévoles mobilisés pour la préparation de la scène, des décors et l'organisation de ce bel anniversaire.

Joyeux anniversaire à Chorés Fans et rendez-vous en septembre pour une nouvelle saison de danse !



MUSIK'AIR

Les 26 et 27 juin, plus de 2 000 festivaliers ont investi le domaine de Lisledon pour célébrer les 25 ans du festival Musik'Air. Deux soirées rythmées par une programmation éclectique mêlant rock, ska, électro, rap, reggae et dub.

Derrière cet événement, près de 140 bénévoles se sont mobilisés. La préparation commence plusieurs mois auparavant et se poursuit jusqu'au démontage des installations. Accueil du public, montage des scènes, restauration, bar, sécurité ou nettoyage : leur investissement est indispensable à la réussite du festival.

Musik'Air se distingue également par son engagement en faveur d'un événement plus local et écoresponsable. Les produits du territoire sont privilégiés, notamment avec les bières de la Brasserie des Merveilles, la limonade fabriquée par l'ESAT des Râteliers et une restauration confiée à des acteurs locaux. L'utilisation de gobelets réutilisables, de toilettes sèches et le tri des déchets permettent aussi de limiter l'impact environnemental du festival.

Cette édition anniversaire a également rendu hommage à Olivier Courant, cofondateur de Musik'Air disparu cette année.

La municipalité félicite l'association, ses partenaires et tous les bénévoles qui font vivre ce rendez-vous culturel majeur du Gâtinais et contribuent au rayonnement de Villemandeur.

L'espace itinérant « Facile à lire »

INAUGURÉ À VILLEMANDEUR

La bibliothèque de Villemandeur a accueilli, le 8 septembre, l'inauguration d'un nouvel espace « Facile à lire », destiné à rendre la lecture plus accessible à tous.

Présentés de face et clairement identifiables, les ouvrages proposés ont été sélectionnés pour leur présentation attractive et leur lecture accessible. Ce dispositif s'adresse notamment aux personnes éloignées de la lecture ou rencontrant des difficultés avec l'écrit, mais aussi à tous ceux qui souhaitent renouer simplement avec le plaisir de lire.

Cet espace est itinérant : après son inauguration à Villemandeur, il voyagera de bibliothèque en bibliothèque au sein de l'agglomération, afin d'aller à la rencontre du plus grand nombre.



LE TÉMOIGNAGE MARQUANT D'ALINE LE GULUCHE

Cette inauguration a été enrichie par la présence d'Aline Le Guluche, autrice de deux ouvrages consacrés à son parcours face à l'illettrisme.

Elle a captivé le public en racontant avec sincérité son histoire et son combat pour apprendre à lire à l'âge adulte, témoignage qu'elle partage notamment dans son livre "J'ai appris à lire à 50 ans".

Cette rencontre forte a permis de rappeler que les difficultés avec la lecture peuvent concerner des personnes de tous âges et qu'il n'est jamais trop tard pour apprendre, reprendre confiance et découvrir le plaisir des livres.



CONNAISSEZ-VOUS LA BIBLIOTHÈQUE DE VILLEMANDEUR ?

Cette inauguration est aussi l'occasion de mettre en lumière la bibliothèque municipale, qui mérite d'être davantage connue des Mando-raïs.

Intégrée au réseau des bibliothèques de l'agglomération, elle propose un large choix de livres ainsi que les conseils de bénévoles passionnés. L'inscription permet également de profiter des ressources du réseau et de faire circuler les documents entre ses différentes bibliothèques.

BIBLIOTHÈQUE DE VILLEMANDEUR

Centre culturel
10, rue Jodon

Mercredi :
de 14 h à 18 h

Samedi :
de 14 h 30 à 17 h

Téléphone :
02 38 93 11 44

Courriel :
villemandeur
@agorame.fr

Responsable :
Odile Pavard

N'hésitez pas à pousser la porte : la bibliothèque est un lieu ouvert à tous, propice à la découverte, aux échanges et au plaisir de lire.



Le Forum des associations SOUS LE SOLEIL

Le samedi 5 septembre, le Forum des associations de Villemandeur s'est déroulé sous un grand soleil, dans une ambiance conviviale et familiale.

Une quarantaine d'associations avaient répondu présent pour faire découvrir aux Mandorais la diversité des activités proposées dans la commune : sport, culture, loisirs, solidarité, apprentissage et engagement citoyen.

DES ACTIVITÉS À DÉCOUVRIR EN PLEIN AIR

Grâce à une météo particulièrement favorable, de nombreuses animations ont pu être organisées en extérieur.

Les enfants et les familles ont notamment pu s'initier au football et au basket grâce aux structures gonflables installées pour l'occasion. Un mur gonflable permettait également de découvrir le squash.

La proximité des équipements sportifs a facilité les rencontres avec les clubs et la découverte d'autres disciplines, parmi lesquelles le tennis, la boxe et le tir à l'arc.

La présence des poneys du club Arc-en-Ciel a également rencontré un beau succès auprès des plus jeunes. Le Forum ne s'est donc pas limité aux renseignements et aux inscriptions : il a offert à chacun la possibilité d'essayer, d'échanger et de partager un agréable moment en famille.

DE NOUVEAUX ACTEURS PRÉSENTS

Cette édition a aussi permis d'accueillir de nouveaux participants.

L'Union des artisans et commerçants de Villemandeur, récemment créée et déjà mobilisée dans l'animation du centre-bourg, a présenté ses projets et ses prochaines actions.

L'Université du Temps Libre était également présente pour faire connaître ses activités, notamment ses cours d'anglais et ses propositions permettant de continuer à apprendre, à découvrir et à échanger à tout âge.



La municipalité remercie chaleureusement l'ensemble des associations, leurs bénévoles, les agents municipaux et tous les participants qui ont contribué à la réussite de cette belle journée.



BIENVENUE AUX NOUVEAUX MANDORAIS !

Les années précédentes, l'accueil des nouveaux habitants était organisé à l'occasion du Forum des associations.

La municipalité a choisi de faire évoluer cette organisation. Désormais, les nouveaux Mandorais seront officiellement accueillis lors de la cérémonie des vœux, qui sera ouverte à l'ensemble des habitants.

Ce rendez-vous permettra de leur souhaiter collectivement la bienvenue, de leur présenter la commune et ses projets, mais aussi de favoriser les rencontres avec les habitants, les élus et les acteurs locaux.

Le Forum pourra ainsi rester pleinement consacré aux associations et à leurs activités, tandis que la cérémonie des vœux constituera un grand moment de rassemblement ouvert à tous les Mandorais.

À la rencontre de nos associations

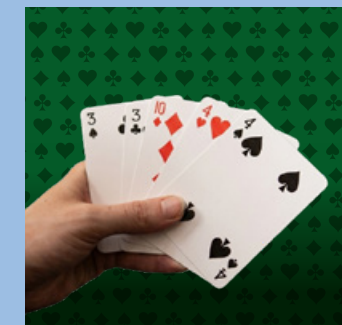
Villemandeur bénéficie d'un tissu associatif particulièrement riche et diversifié. Derrière chaque activité se trouvent des bénévoles qui donnent de leur temps, transmettent leur passion et contribuent au lien social dans notre commune.

Dans chaque numéro, cette nouvelle rubrique vous proposera de découvrir deux associations mandoraises. Pour commencer : Ensemble et solidaires UNRPA, qui lutte contre l'isolement en proposant des moments conviviaux aux seniors, et MJC Escalade, ouverte aux enfants comme aux adultes.

ENSEMBLE ET SOLIDAIRES UNRPA : SE RETROUVER ET PARTAGER



L'association Ensemble et solidaires – UNRPA s'adresse aux retraités et aux personnes souhaitant partager des activités dans une ambiance chaleureuse.



Chaque semaine, ses adhérents se retrouvent autour de jeux de cartes, de lotos, de repas ou encore de sorties. Belote et tarot rythment notamment ces

après-midi placés sous le signe de la convivialité.

Les goûters et les collations ont également toute leur importance : l'association dispose même d'un responsable spécialement chargé de les organiser !

Au-delà des loisirs, l'UNRPA joue un rôle essentiel dans la lutte contre l'isolement. Elle permet de faire de nouvelles rencontres, de conserver une vie sociale active et de partager régulièrement de bons moments.

Rendez-vous : le jeudi, de 13 h 30 à 18 h 30, au Centre culturel.

Président : Jean-Pierre Leseur
Téléphone : 06 15 26 58 47
Courriel : leseurjp@yahoo.fr



MJC ESCALADE : PRENDRE DE LA HAUTEUR DÈS 8 ANS

Envie de découvrir de nouvelles sensations, de gagner en confiance ou simplement de relever un défi ? La section MJC Escalade accueille les enfants à partir de 8 ans, les adolescents et les adultes.

Que l'on souhaite pratiquer pour le loisir ou s'engager dans la compétition, le club accompagne aussi bien les débutants que les grimpeurs expérimentés. Les séances permettent de progresser sur une structure artificielle, mais aussi de découvrir l'escalade en site naturel.

Ce sport complet développe l'équilibre, la souplesse, la concentration et la maîtrise de soi. Chacun avance à son rythme, apprend à dépasser ses appréhensions et partage une activité fondée sur la confiance et l'entraide.

Enfants et adolescents de 8 à 16 ans :

- mardi de 18 h 45 à 20 h 30 ;
- vendredi de 18 h 30 à 20 h.

Adultes et jeunes de plus de 16 ans :

- mardi de 20 h 30 à 22 h 30 ;
- vendredi de 20 h à 22 h.

Lieu : gymnase des Pèlerins
Responsable : Bryan Gattineau
Téléphone : 06 87 85 85 65
Courriel : mjc.escalade@gmail.com
Facebook : Le Léopard de Villemandeur Escalade



Entretenir son trottoir, UN GESTE UTILE POUR TOUS

Un trottoir propre et dégagé contribue à la qualité de notre cadre de vie, mais aussi à la sécurité des déplacements. Devant chaque habitation ou commerce, quelques gestes simples permettent de préserver un cheminement agréable pour tous.

Feuilles mortes, mauvaises herbes, déchets, branchages ou neige peuvent rendre les trottoirs glissants, encombrés ou difficilement praticables. Une attention régulière est donc nécessaire, notamment devant les propriétés, afin de laisser un passage propre et sécurisé.

PENSONS AUX PIÉTONS LES PLUS FRAGILES

Un obstacle qui paraît anodin peut représenter une véritable difficulté pour une personne âgée, un enfant, un parent avec une poussette ou une personne en situation de handicap.

Les haies et plantations privées doivent également être taillées lorsqu'elles dépassent sur le domaine public. Elles ne doivent pas réduire la largeur du passage, masquer un panneau ou gêner la visibilité des piétons et des automobilistes.

Les poubelles doivent être sorties au plus près de l'heure de collecte, puis rentrées rapidement afin de ne pas encombrer durablement le trottoir. Aucun objet, véhicule ou dépôt ne doit empêcher la libre circulation.

PRIVILÉGIIONS DES MÉTHODES RESPECTUEUSES

Pour éliminer les mauvaises herbes, privilégions l'arrachage manuel, le balayage ou les méthodes mécaniques. L'utilisation de produits chimiques sur les trottoirs et à proximité des caniveaux est à proscrire, car ils peuvent rejoindre directement les réseaux d'eau et polluer l'environnement.

Les déchets ramassés ne doivent pas être poussés dans les caniveaux ou les avaloirs, au risque de les obstruer et de provoquer des difficultés d'écoulement lors de fortes pluies.

Entretenir l'espace situé devant chez soi ne demande souvent que quelques minutes. Additionnés à l'échelle de toute la commune, ces petits gestes améliorent considérablement la propreté, la sécurité et l'image de Villemandeur.

Devant chez nous aussi, prenons soin de notre commune et pensons à ceux qui empruntent les trottoirs chaque jour.



Déjections canines : À CHACUN DE FAIRE LE BON GESTE

Les chiens occupent une place importante dans de nombreux foyers mandorais et sont naturellement les bienvenus dans l'espace public. Mais les déjections laissées sur les trottoirs, dans les espaces verts ou aux abords des équipements communaux constituent une véritable nuisance pour tous.

Elles dégradent notre cadre de vie, occasionnent des désagréments pour les piétons et peuvent provoquer des chutes. Elles représentent également un problème d'hygiène, notamment dans les lieux fréquentés par les enfants.

DES DISTRIBUTEURS DE SACS PROCHAINEMENT INSTALLÉS

Afin de faciliter le ramassage, la municipalité installera prochainement des distributeurs de sacs pour déjections canines dans plusieurs secteurs fréquentés de la commune.

Ces équipements permettront aux propriétaires qui auraient oublié leurs sacs de disposer d'une solution immédiate. Ils ne remplacent toutefois pas la responsabilité de chacun : tout propriétaire doit

partir en promenade avec le nécessaire et ramasser systématiquement les déjections de son animal.

Les sacs utilisés devront ensuite être correctement fermés et déposés dans une poubelle. Ils ne doivent pas être abandonnés sur place, dans les espaces verts ou dans les caniveaux.

UN PETIT GESTE QUI CHANGE TOUT

Le travail quotidien des agents municipaux ne doit pas consister à ramasser les déjections laissées par quelques personnes négligentes. Quelques secondes suffisent pour accomplir ce geste simple, respectueux des habitants comme des agents chargés de l'entretien de la commune.

Le non-ramassage des déjections canines constitue une incivilité susceptible d'être verbalisée.

Aimer son chien, c'est aussi respecter les autres : un sac, un geste et une commune plus propre pour tous.



AVEC LES PARESSEUX, les incivilités sont abordées autrement

Dépôts sauvages, déjections canines, mauvais tri des déchets, stationnement gênant, nuisances sonores ou comportements dangereux : les incivilités compliquent le quotidien des habitants et mobilisent régulièrement les agents municipaux.

Pour mieux faire passer les messages, la municipalité a choisi une approche originale, positive et accessible à tous : « Une famille mandoraise », une famille de paresseux installée à Villemandeur.

Steve, Elsa, Kim, Léo, Farah, Kevin, Gaston et Paulette accompagneront désormais les habitants dans différentes situations du quotidien. Sans oublier Pixel, leur chien, qui se cachera dans chacune de leurs aventures !

SENSIBILISER SANS CULPABILISER

Cette campagne a pour objectif de rappeler les règles avec humour et bienveillance, sans minimiser les conséquences des incivilités. Chaque affiche abordera un sujet précis en présentant les bons comportements à adopter : traversée des passages piétons, circulation en trottinette, stationnement, ramassage des déjections canines, horaires de tonte, tri du verre ou encore propreté de l'espace public.

Les personnages seront également présents dans de petites bandes dessinées et lors de certains événements communaux. Les enfants pourront ainsi les reconnaître, suivre leurs aventures et devenir eux-mêmes les ambassadeurs des bons gestes auprès de leur entourage.

UNE DÉMARCHE COMPLÉMENTAIRE À L'ACTION DES SERVICES

La pédagogie ne remplace évidemment pas l'intervention des agents municipaux, le ramassage

des déchets, les contrôles de la Police municipale ni les sanctions lorsque celles-ci sont nécessaires. Elle vient compléter ces actions en rappelant qu'un grand nombre de désagréments pourraient être évités grâce à quelques gestes simples et à davantage d'attention portée aux autres.

La qualité de vie à Villemandeur est l'affaire de tous. Prendre soin de sa rue, de son quartier et des espaces partagés, c'est aussi respecter le travail des agents et préserver le cadre de vie de l'ensemble des Mandorais.

AVEC CETTE NOUVELLE CAMPAGNE, LE MESSAGE EST SIMPLE :

« À VILLEMANDEUR, ON N'EST PAS PARESSEUX QUAND IL S'AGIT DE BIEN VIVRE ! »

VILLEMANDEUR, J'Y VIS, J'EN PREND SOIN !





CARREFOUR CONTACT fait peau neuve

Après plusieurs semaines de transformation, le Carrefour Contact de Villemandeur a dévoilé son nouveau visage mardi 16 juin, à l'occasion d'une inauguration réunissant une centaine de personnes.

Les participants ont découvert un magasin entièrement repensé : des espaces plus ouverts, des équipements modernisés et une offre enrichie. Les rayons accueillent désormais davantage de produits et de références, de nouveaux meubles réfrigérés ainsi que des espaces consacrés aux vins et aux bières.

Installé depuis plus d'un demi-siècle dans la commune, ce commerce de proximité a connu plusieurs enseignes et gérants. Marie-José François, conseillère municipale déléguée à l'action sociale, a rappelé à cette occasion son importance dans la vie quotidienne des Mandorais.

À la tête du magasin depuis près d'un an, Jennifer Schnur a remercié les artisans, les fournisseurs et toute son équipe pour leur mobilisation. Malgré des délais particulièrement contraints, chacun a contribué à permettre la réouverture du magasin dès le mercredi 17 juin, avec des rayons entièrement approvisionnés.

À l'extérieur, la station-service a également été rénover. L'établissement propose par ailleurs plusieurs services complémentaires, notamment un point Mondial Relay et une laverie automatique.

Cette rénovation marque une nouvelle étape pour ce commerce essentiel à la vie locale. La municipalité félicite



Jennifer Schnur et l'ensemble de son équipe pour leur engagement au service des habitants et leur souhaite une pleine réussite dans ce nouvel environnement.

EN PRATIQUE

Carrefour Contact est ouvert du lundi au samedi, de 8 h à 20 h, et le dimanche, de 9 h à 13 h.



Villemandeur représentée AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS

Le 19 juin, Fanny Gannat, maire de Villemandeur et vice-présidente de l'Agglomération Montargoise, a rejoint le conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Loiret en qualité de membre titulaire avec voix délibérative.

Cette représentation constitue un enjeu important pour Villemandeur, qui accueille une caserne de sapeurs-pompiers sur son territoire. Le conseil d'administration détermine notamment les grandes orientations du SDIS et se prononce sur les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à l'organisation des secours.

Les nombreux feux de végétation et de récoltes survenus cet été dans le Loiret ont une nouvelle fois démontré le rôle essentiel des sapeurs-pompiers. Face aux fortes chaleurs et à la sécheresse, leur mobilisation a été particulièrement intense, alors même que les interventions de secours à la personne se poursuivaient.

Par sa présence au sein du conseil d'administration, la maire souhaite défendre les besoins du territoire, accompagner l'évolution des moyens de secours et maintenir un lien étroit avec les équipes de la caserne implantée à Villemandeur.



La municipalité adresse ses remerciements à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires pour leur engagement quotidien au service de la population.



Les agents de Villemandeur RELÈVENT LE CHALLENGE INTERENTREPRISES

Pour la première fois, la commune de Villemandeur a participé au Challenge interentreprises organisé par le Lions Club Montargis Rives du Loing, le 11 septembre, à la base de loisirs de Châlette-sur-Loing.

Deux équipes mixtes ont porté les couleurs de la commune lors de cette 14^e édition qui a rassemblé 153 équipes, soit plus de 600 participants.

TROIS ÉPREUVES ET UN VÉRITABLE ESPRIT D'ÉQUIPE

Le challenge associait trois disciplines complémentaires :

- une épreuve de canoë réalisée en binômes ;
- un parcours d'environ 12 kilomètres en VTT ;
- une course à pied autour du lac de Châlette-sur-Loing.

Pour être classés, les quatre membres de chaque équipe devaient franchir ensemble la ligne d'arrivée. Une règle qui résume parfaitement l'esprit de cette manifestation : avancer collectivement, s'entraider et aller jusqu'au bout ensemble.



Mission accomplie pour les deux équipes de Villemandeur, qui ont toutes les deux terminé l'intégralité des épreuves. L'une d'elles a même obtenu une place particulièrement encourageante pour une première participation.

UN DÉFI ÉGALEMENT SOLIDAIRE

Le Challenge interentreprises ne se limite pas à la performance sportive. Les bénéfices de cette manifestation organisée par le Lions Club sont destinés à soutenir des actions sociales et solidaires.

Cette année, l'événement a notamment permis la remise d'un don de 10 000 euros à BOOST – École de Production, implantée à Villemandeur. Cet établissement accompagne des jeunes vers la formation professionnelle en leur permettant d'apprendre un métier dans des conditions proches de celles de l'entreprise. La municipalité félicite chaleureusement les huit agents qui ont accepté de relever ce défi et remercie le Lions Club Montargis Rives du Loing ainsi que l'ensemble des bénévoles mobilisés pour l'organisation.

Cette première expérience en appelle d'autres : nous espérons pouvoir engager encore davantage d'équipes municipales lors de la prochaine édition !



Un déjeuner AUPRÈS DES RÉSIDENTS MANDORAIS DE LA BOISSERIE

Le 25 juin, plusieurs élus de la commune, dont le maire Fanny Cannat, se sont rendus à la résidence médicalisée La Boissérie, à Montargis.

Ils ont partagé un déjeuner avec les résidents, en présence de Bruno Vaillant, maire de Paucourt, et d'autres élus du territoire.

Cette rencontre conviviale a permis d'échanger avec les Mandoraises et les Mandorais accueillis au sein de l'établissement, de prendre de leurs nouvelles et de rester à l'écoute de leurs préoccupations.

Même lorsqu'ils résident en dehors de la commune, nos aînés demeurent pleinement membres de la communauté mandoraise. Ces moments de présence et de dialogue permettent de conserver avec eux un lien précieux.



Une Marianne contemporaine DÉVOILÉE À MONTARGIS

À l'occasion de la Fête nationale, le sous-préfet de Montargis, Narendra Jussien, a dévoilé « Marianne 2026 », une œuvre monumentale réalisée par la street-artiste Nadège Dauvergne.

Pendant trois jours, du 12 au 14 juillet, le public a pu suivre la création de cette Marianne contemporaine dans la cour de la sous-préfecture. Haute de quatre mètres et d'une superficie de 12 m², l'œuvre propose une interprétation actuelle de l'un des principaux symboles de la République et de sa devise : Liberté, Égalité, Fraternité.

Le maire Fanny Cannat était présent lors de son inauguration, Villemandeur ayant participé au financement du projet aux côtés d'autres communes de l'agglomération et de leurs partenaires.

La cérémonie s'est poursuivie avec des lectures de contes et de poèmes, accompagnées par des musiciens de l'Orchestre symphonique du Loiret.

Conçue pour être itinérante, « Marianne 2026 » voyagera dans les communes partenaires. Les Mandorais auront ainsi prochainement l'occasion de découvrir cette œuvre qui associe création artistique, valeurs républicaines et coopération entre les collectivités.

Des engagements aux actes

POUR PRÉPARER L'AVENIR DE VILLEMANDEUR

Réuni le 16 septembre, le conseil municipal a adopté plusieurs mesures importantes pour la jeunesse, l'accès aux soins, la sécurité et les services de proximité. Ces décisions traduisent une même volonté : agir rapidement sur les préoccupations des Mandorais tout en préparant l'avenir de la commune.

UN PASSEPORT CITOYEN POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES

Le conseil municipal a validé le principe de la création du Passeport citoyen de Villemandeur, destiné à accompagner les jeunes Mandorais de 13 à 25 ans dans leurs projets d'autonomie, de formation et d'insertion.

Ce dispositif s'articulera, dans un premier temps, autour de trois axes :

- le Permis citoyen : pour accompagner les jeunes dans la préparation du permis de conduire ;
- le BAFA citoyen : afin de faciliter l'accès à la formation d'animateur ;
- le dispositif Argent de poche : pour permettre aux jeunes de participer à des missions d'intérêt collectif adaptées à leur âge et encadrées par les agents municipaux.

À ce stade, le conseil municipal a validé l'intention générale et les trois composantes du Passeport citoyen, sans arrêter les montants des aides ni les modalités définitives.

Ces éléments seront retravaillés en commission Enfance Jeunesse, notamment les conditions d'accès, la durée des engagements et les montants proposés. Ils seront ensuite soumis au vote du conseil municipal d'octobre. Le principe reste celui d'un engagement réciproque : la commune aide les jeunes à avancer et, en retour, ils consacrent du temps à une action utile à la collectivité.

VILLEMANDEUR SANTÉ : ANTICIPER L'INSTALLATION DE NOUVEAUX MÉDECINS

Face aux difficultés croissantes d'accès aux soins, la commune fait le choix d'anticiper. Le conseil municipal a ainsi créé la Bourse d'engagement Villemandeur Santé.

Cette aide de 400 euros par mois pourra être attribuée à des étudiants en médecine domiciliés à Villemandeur, ou dont au moins l'un des parents réside dans la commune.

En contrepartie, chaque bénéficiaire s'engagera, après ses études, à exercer comme médecin à Villemandeur pendant au moins cinq années à temps plein, quelle que soit sa spécialité.

Un contrat encadrera précisément les obligations de l'étudiant et les garanties apportées à la commune. Villemandeur accompagnera également le futur médecin dans son installation, notamment en étudiant les possibilités d'accueil au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire ou en l'aidant à trouver des locaux adaptés.

Avec ce dispositif, la municipalité fait le choix d'investir aujourd'hui pour favoriser l'arrivée des médecins de demain.

DES MOYENS AUGMENTÉS POUR LES ÉCOLES

La commune continuera de financer les activités culturelles et sportives proposées pendant le temps scolaire, transport compris.

Une enveloppe de 39 euros par élève a été votée pour l'année scolaire 2026-2027 (38€ sur l'année scolaire précédente) :

- 14 157 euros pour l'école du Buisson ;
- 13 377 euros pour l'école des Catalpas.

Au total, 27 534 euros permettront aux équipes éducatives d'organiser des activités favorisant l'ouverture culturelle, la pratique sportive et l'épanouissement des enfants.

UNE ÉCOLE DES SPORTS DÉSORMAIS MUNICIPALE

Le conseil municipal a également approuvé le règlement de la nouvelle École des sports.

Le multisport du mercredi matin au gymnase Daudet était auparavant porté par la MJC avec des moyens et un animateur mis à disposition par la commune. Pour clarifier les responsabilités et respecter le cadre juridique, Villemandeur reprend désormais directement l'organisation du dispositif.



Les familles bénéficient ainsi d'un service municipal clairement identifié, encadré par l'animateur sportif de la commune, avec des règles précises en matière d'inscription, d'accueil et de sécurité.

LA POLICE MUNICIPALE POURSUIT SON RENFORCEMENT

Afin d'accompagner le renforcement des effectifs, le conseil municipal a créé un poste permanent à temps complet de brigadier-chef principal.

Cette décision permet d'adapter officiellement le tableau des emplois au recrutement réalisé et de consolider l'organisation de la Police municipale. Elle complète les investissements engagés pour moderniser et étendre la vidéoprotection sur le territoire communal.

L'objectif est de disposer d'un dispositif plus moderne et mieux adapté aux besoins de sécurité sur l'ensemble du territoire communal.

RÉHABILITER LES BÂTIMENTS DE LA MAIRIE

La commune poursuivra également la réhabilitation des bâtiments de la mairie, afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et le fonctionnement des services municipaux.

Le conseil a par ailleurs été informé de l'installation, depuis le 1er septembre, d'une nouvelle orthophoniste et d'un médecin généraliste dans les locaux communaux de l'espace de santé.

Qu'il s'agisse de la jeunesse, de la santé, de la sécurité ou de l'éducation, les décisions adoptées lors de ce conseil municipal poursuivent un objectif commun : faire avancer concrètement les projets annoncés et améliorer durablement les services proposés aux Mandorais.

Les promesses passent

Les actions restent

- ✓ **Réorganisation des services pour apporter des réponses plus rapides et mieux suivre les demandes des Mandorais.**
- ✓ **Des permanences chaque samedi matin**
- ✓ **Retour d'une grande brocante au cœur de Villemandeur**
- ✓ **Renforcer notre sécurité (effectifs, caméras, vidéoverbalisation)**
- ✓ **Soutenir notre jeunesse (Passeport citoyen, école des sports,...)**
- ✓ **Préparer l'avenir de notre santé : bourse « villemandeur santé »**
- ✓ **Protéger le budget des familles : Les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire n'ont pas augmenté. La cantine à 1 euro est désormais accessible à davantage de familles.**
- ✓ **Notre ligne de conduite reste la même : écouter les Mandorais, tenir nos engagements et agir concrètement pour Villemandeur.**

ENSEMBLE POUR
VILLEMANDEUR 2026

Le Sous-préfet nous donne raison !
Nous avons saisi le Préfet concernant les conditions d'expression de l'opposition prévues par l'article 31 du nouveau règlement intérieur du conseil municipal.

Dans sa réponse du 24 août, le Sous-préfet de Montargis confirme le déséquilibre du dispositif concernant le site internet communal : l'opposition est limitée à 12 publications par an et doit respecter un délai de 15 jours entre deux publications, alors qu'aucune limitation comparable n'était prévue pour la majorité. Il a demandé au Maire de modifier, en rappelant que « le site internet appartient à la commune et non à la liste majoritaire ».

L'article a donc été modifié lors du conseil municipal du 16 septembre, mais la Maire a maintenu nos contraintes, alors qu'elle peut s'exprimer en flux continu sur toutes les autres pages du site. Quid de la transparence ?

Le budget supplémentaire prévoit des nouveaux crédits d'investissement de 2,7 millions d'euros, dont 900 000 € d'études pour la construction d'une nouvelle école alors que le nombre d'élèves diminue à Villemandeure et en France. Si nous soutenons certains projets, nous constatons zéro euro en plus pour la voirie, alors que c'est la priorité des Mandorais.

Chaque nouvel équipement entraîne des coûts d'entretien, des dépenses d'énergie, de personnel, de maintenance. Le véritable enjeu n'est donc pas seulement le coût d'investissement mais également son coût de fonctionnement sur les prochaines années, sans augmenter la pression fiscale.

Jean-François PEZAIRE
Audrey CHARLET, André PRIGENT,
Adeline DUCHESNE, Eric PRIOU,
Brigitte VERSAILLES,
Philippe MASSONNEAU

MANDORAIS UNIS
POUR RÉUSSIR

Un mandat qui commence, une méthode qui s'installe.

Quelques mois seulement se sont écoulés depuis que les Mandorais nous ont accordé leur confiance. Cette rentrée marque une nouvelle étape : celle des premiers projets qui se concrétisent et d'une nouvelle manière de travailler qui s'installe durablement.

Nous avons été élus sur un programme et nous avons la responsabilité de le mettre en œuvre. Mais un programme municipal ne doit pas être un document figé pendant six ans. Il fixe un cap, des priorités et des engagements. Notre devoir est également de rester attentifs aux réalités du terrain, aux urgences qui apparaissent et aux nouvelles attentes exprimées par les habitants.

Notre méthode tient en trois mots : écouter, expliquer et agir.

Écouter, c'est être présents dans la commune, aller à la rencontre des Mandorais et leur permettre d'échanger directement avec leurs élus. C'est aussi entendre les difficultés du quotidien, y compris lorsqu'elles ne figuraient pas initialement dans notre programme.

Expliquer, c'est rendre les décisions municipales plus compréhensibles. Nous

souhaitons que chacun puisse connaître les projets proposés au conseil municipal, comprendre leur utilité et savoir comment l'argent public est employé. La transparence ne doit pas être une intention : elle doit devenir une pratique régulière.

Agir, enfin, c'est transformer les engagements en réalisations concrètes. Dès cet été, les élus et les agents municipaux sont restés pleinement mobilisés pour préparer la rentrée, réorganiser les services et lancer les premiers projets du mandat. Certains sont déjà visibles, d'autres nécessiteront davantage de temps, d'études et de concertation.

Nous travaillons notamment à améliorer le suivi des demandes adressées à la mairie. Trop souvent, une information transmise oralement ou notée sur un papier pouvait être difficile à retrouver. Notre objectif est de disposer d'un véritable outil de suivi afin que chaque demande soit enregistrée, transmise au bon service et suivie jusqu'à sa réponse.

Cette volonté d'écoute et de dialogue ne signifie pas que tout peut être accepté. Lorsqu'un comportement met en danger un enfant, gêne la circulation, dégrade l'espace public ou nuit à la tranquillité collective, la municipalité doit intervenir.

Nous privilégierons toujours l'information, la prévention et la pédagogie. Mais lorsque les règles sont connues et que les incivilités persistent, nous saurons aussi faire preuve de fermeté. La liberté de chacun s'arrête là où commencent la sécurité, la tranquillité et le respect des autres.

Nous savons que tout ne se fera pas en quelques mois. Certains

projets devront être adaptés aux contraintes techniques, financières ou réglementaires. Nous préférons annoncer des actions réalisables et expliquer honnêtement leur avancée plutôt que multiplier les promesses sans lendemain.

Notre majorité continuera donc d'avancer avec détermination, sans perdre de vue le programme pour lequel elle a été élue ni les demandes

nouvelles des Mandorais. Nous voulons construire une commune plus réactive, plus proche de ses habitants et capable de préparer l'avenir.

Notre priorité reste simple : être utiles à Villemandeure et aux Mandorais, aujourd'hui comme pour les années à venir.

Le groupe majoritaire
" Mandorais, Unis pour Réussir "

4 OCTOBRE
FÊTE D'AUTOMNE
DOMAINE DE LISLEDON

12 AU 17 OCTOBRE
EXPOSITION SCIENTIFIQUE
"DES MATHS EN SOMMES"
-CENTRE CULTUREL



24 & 25 OCTOBRE
FESTIVAL DU JEU
DIABOLOBUS
GYMNASSE CHÂTEAU BLANC

27 OCTOBRE (SOIR)
CONSEIL MUNICIPAL

17/10 > 13/11
EXPOSITION PHOTO
INONDATIONS 2016
JARDIN À LA FRANÇAISE

31 OCTOBRE & 1 NOVEMBRE
GEEK MA VILL'
GYMNASSE DAUDET



7 NOVEMBRE
LOTO FCM - LISLEDON

13 > 22 NOVEMBRE
EXPOSITION COCHERY 150 ANS
DU TÉLÉPHONE



14 NOVEMBRE
SALON DES FAMILLES
GYMNASSE CHÂTEAU BLANC

27 NOVEMBRE
ILLUMINATIONS ET
PRÉSENCE DU PÈRE NOËL

29 NOVEMBRE
MARCHÉ DE NOËL - MJC

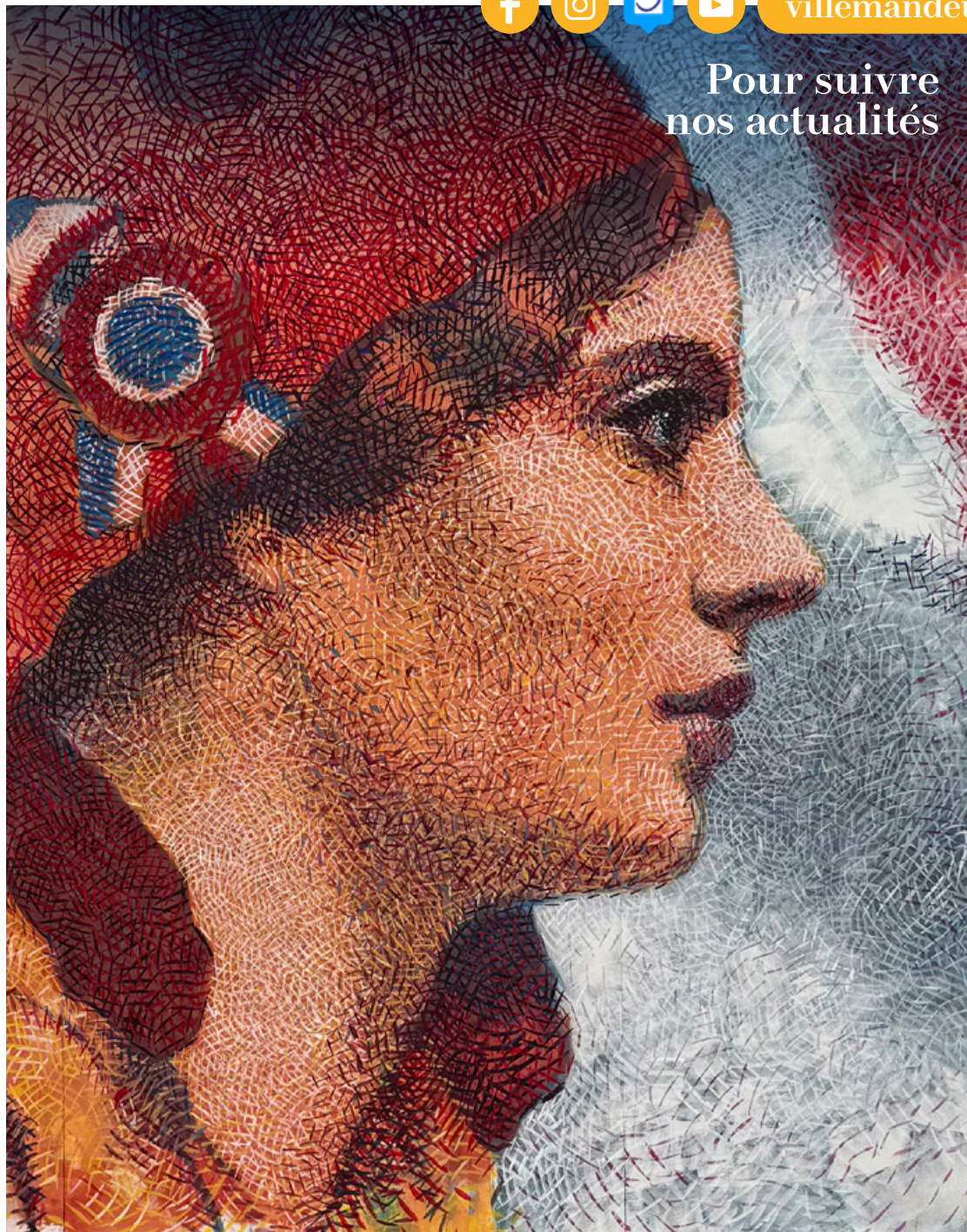
12 DÉCEMBRE
GALA DE BOXE
GYMNASSE DAUDET

12 DÉCEMBRE (MATIN)
CONSEIL MUNICIPAL



villemandeur.fr

Pour suivre
nos actualités



Impression - Image envoyée par le groupe de Villemandeur



1bis avenue de la Libération
45700 VILLEMANDEUR
02.38.07.16.70
mairie@mairie-villemendeur.fr

ACCUEIL DU PUBLIC

Du lundi au vendredi
Matin : 8h30 - 12h00
Accueil libre
sans rendez-vous.

Après-midi : 13h30 - 17h15
Sur rendez-vous uniquement.
(Mairie fermée au public
le mercredi après-midi.)

Les 1^{er} et 3^e samedis du mois
9h30 - 12h00

Ouverture du service
Population.

NOUVEAU

TOUS les samedis matin
9h00 - 12h00
Permanence des élus
de la majorité.

AU cœur DE **VILLEMANDEUR**



AU cœur DE VILLEMANDEUR

